

# Polyculture Elevage

FERTILITÉ  
COMPOSTAGE  
COLLECTIF

## Territoire

Département de la  
Loire  
Territoire du Roannais

## Structure porteuse

Chambre  
d'Agriculture de la  
Loire



Nombre  
d'agriculteurs  
concernés : 70

## Partenaires

- FDCUMA
- Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR)

## Contact

Flore Saint André  
Conseillère  
agronomie  
environnement  
04 77 92 12 12  
floire.saint-  
andre@loire.chamb  
agri.fr



## CO-COMPOSTAGE ET FERTILITÉ DES SOLS



### Origine

Dans les années 2000, plusieurs agriculteurs du Roannais avaient contractualisé des mesures consacrées au compostage via les CTE (contrat territorial d'exploitation, ancienne MAE). En parallèle la FRCUMA et les Chambres d'Agriculture de Rhône-Alpes avaient lancé un projet d'expérimentation sur le co-compostage. Ce travail s'est concrétisé par un partenariat entre la Chambre d'Agriculture et le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) et la mise en place de filières de co-compostage avec la déchèterie de Belmont-Charlieu. Aujourd'hui 9 plateformes, dans tout le département, regroupant 70 agriculteurs sur le département valorisent les déchets verts ligneux broyés en les livrant à des éleveurs proches. Après mélange avec des fumiers, ils le co-composent. Cette pratique donne pleine satisfaction aux acteurs et intéresse régulièrement de nouveaux territoires.



### Objectifs

- Diminution d'achats de paille, d'engrais de synthèse et, pour la collectivité, réduction du coût de traitement de ce type de déchets,
- Réduction des consommations d'énergie pour le transport de paille,
- Valorisation des déchets verts localement, à l'échelle d'une communauté de communes



### Etapes du projet

- 2000**
- Programme CTE et engagement de plusieurs agriculteurs dans des mesures de compostage

#### Et demain ?

- Ouverture de nouvelles plateformes
- Bilan d'expériences et communication

**2000-2002**

- Structuration des premières filières de co-compostage

**2018**

- Signature de la Charte régionale du co-compostage à la ferme de qualité par toutes les chambres départementales d'Auvergne Rhône-Alpes et les collectivités de la Loire ayant des plateformes de co-compostage

**2002-2018**

- Partenariat mis en place entre la SEEDR, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs pour valoriser les déchets verts de petites déchetteries locales
- Ouverture régulière de nouvelles plateformes : 9 plateformes de compostage de taille variable ( 4 à 15 agriculteurs) regroupant 70 agriculteurs dans tout le département
- Réunion bilan par plateforme organisée tous les ans

### Clefs de réussite

Partenariat fort entre les différents acteurs : agriculteurs-collectivités-citoyens- SEEDR

Un pilotage logistique réalisé par la Chambre d'Agriculture (tonnages, répartition des déchets et effluents)

Un contrôle de la qualité des déchets verts à chaque broyage

Panneaux explicatifs de la démarche à l'entrée de déchetteries et chez les agriculteurs

### Points de vigilance

La qualité du compost (teneurs en éléments trace métalliques, présence d'indésirables : plastiques, ferrailles)

Tous les systèmes d'exploitation ne permettent pas une utilisation des déchets verts. Un diagnostic d'exploitation est nécessaire avant de livrer des déchets verts dans une ferme.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Vous avez des projets collectifs à promouvoir ?  
Contactez-nous !

Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes  
Agrapole – 23, rue Jean Baldassini  
69364 Lyon Cedex 07